

Les échos du Conseil de Faculté

Après une interruption de 4 mois due à la crise sanitaire, le Conseil de Faculté (formation plénière) a été réuni, en présentiel, le 7 juillet, alors qu'il avait siégé en formation restreinte et à distance les 9 et 30 juin.

Après un point sur les recrutements et les promotions dans les collèges A et B, ont été adoptés :

- Le projet de DU arbitrage géré par la Formation continue. (Pr Gérard Jazottes).
- Une convention avec l'Université de Naples (Marie Delord pour ESLT).
- Les MCC de la Licence LASS (parcours santé), présentés par Stéphanie Porcaro.
- Deux demandes de financement (Marathon du droit) et cotisation au Groupe de recherches Méditerranée présentées par le Pr Mathieu Touzeil-Divina.

Nous sommes ensuite revenus sur **les mesures qui ont dues être prises durant la crise sanitaire**, après consultation de l'équipe des assesseurs, des responsables pédagogiques tant en Licence qu'en Master et en collaboration étroite avec les responsables de nos scolarités, en relation aussi avec le niveau central de l'Université. Beaucoup de questions ont dues être traitées depuis la mi-mars : l'harmonisation des notes de TD, la situation des étudiants en mobilité internationale, les stages, l'organisation des examens sur la base du contrôle continu dans les matières à TD et d'examens en ligne, l'organisation des jurys. Il fallait également terminer la procédure d'accréditation et procéder à la double sélection cette année à l'entrée des M1 et des M2...

Des bilans seront faits sur la base de questionnaires, au sujet de la procédure d'admission en Master et des examens en ligne. Nous remercions tous ceux qui nous ont aidé à trouver des solutions dans un contexte très compliqué.

L'année à peine terminée, il nous faut déjà nous projeter dans **l'organisation de la rentrée prochaine**, alors que demeurent bien des incertitudes.

Il résulte des consignes actuelles que les cours et les TD reprendront à partir du 7 septembre avec masques et application de mesures sanitaires destinées à limiter les déplacements au sein de l'Université. Le plus probable est qu'il y ait une limitation à hauteur de moitié de la présence des étudiants, en raison des mesures de distanciation physique. Tout cela nous conduit à imaginer, dès à présent des méthodes pédagogiques qui allient à la fois présentiel et enseignements à distance, de manière à pouvoir répondre à la situation d'étudiants vulnérables ou à une reprise de mesures de confinement. Les collègues sont donc appelés à élaborer des supports pédagogiques qui pourront accompagner leurs cours.

Bonnes vacances bien méritées après cette année exceptionnelle !

Philippe Nélidoff, Doyen de la Faculté de Droit et science politique